

Questions orales

LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Madame le Président, on indiquait dans le Programme énergétique national que les habitants de la côte est seraient approvisionnés en gaz naturel par le réseau de pipe-line d'ici 1983. La date limite vient d'être reportée de deux ans. S'il y a d'autres retards, il faudra attendre encore plus longtemps pour obtenir du gaz naturel. Vu les promesses faites par le ministre à la Chambre et les engagements pris par le premier ministre pendant la campagne électorale, je trouve la réponse du ministre inadmissible.

Quand le gazoduc sera-t-il construit? Quand serons-nous mis au courant de la situation? Pourquoi doit-on attendre encore plus longtemps pour apprendre ce qui se passera, vu que le gouvernement a déjà eu trois mois pour y réfléchir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, c'est le gouvernement et moi-même qui avons préconisé l'adoption de ce programme pendant que les conservateurs se tournaient les pouces.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: De fait, comme le député le sait fort bien, nous avons dû, par exemple, avoir raison des réserves très importantes que le gouvernement conservateur du Nouveau-Brunswick avait à ce sujet. Je suis très heureux que cette province ait enfin décidé d'appuyer le projet.

Nous avons éprouvé certaines difficultés à l'égard du tracé prévu pour le gazoduc entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Québec a aussi soulevé certaines objections à ce propos. Je me suis efforcé d'avoir raison de ces objections afin que le projet puisse se réaliser beaucoup plus rapidement que le député ne l'a laissé entendre une fois qu'il sera finalement et officiellement approuvé.

Le gouvernement considère ce projet comme hautement prioritaire. J'ai non seulement bon espoir, mais je suis aussi fermement convaincu que le projet se réalisera.

M. Crosby: Quand?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LA TENUE D'ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à la discussion qui a eu lieu aujourd'hui au sujet des droits de la personne et plus particulièrement à la situation au Salvador. J'ai en main une lettre que le Conseil canadien des Églises a adressée au ministre pour lui demander que notre pays modifie sa politique à l'égard du Salvador. J'ai aussi une lettre divulguée récemment par la Conférence canadienne des évêques catholiques qui affirme que la junte militaire et démocrate

chrétienne au pouvoir est accusée par les Salvadoriens et les nations étrangères de crimes de la plus haute gravité. Elle est accusée d'avoir exterminé des dizaines de milliers d'habitants en un tout petit peu plus d'un an. Cette dernière lettre est signée par 33 évêques aussi bien du Mexique que de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine, et par 210 prêtres. Ils félicitent les évêques canadiens pour ce qu'ils ont déjà fait.

Le ministre des Affaires extérieures pense-t-il encore qu'il sera possible de tenir des élections véritablement représentatives et démocratiques au Salvador en mars prochain?

Une voix: Non.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous avons toujours essayé dans nos relations avec le Salvador de parvenir à une situation de paix par le recours à des moyens politiques et non à la force. Cela fait des mois que nous réaffirmons cette politique. Nous pensons que si les élections que le gouvernement actuel du Salvador compte organiser se déroulent normalement, elles permettront à la population de faire un choix démocratique. Nous avons signalé au gouvernement du Salvador que nous étions disposés à leur prêter notre concours par le biais d'observateurs qui fourniraient une aide technique ou de toute autre façon, afin que la campagne électorale se déroule de façon véritablement démocratique. Il me semble, madame le Président, qu'en permettant à la population du Salvador d'exprimer ce qu'elle pense de son gouvernement, cela constitue la méthode la plus démocratique qui soit pour résoudre un problème de ce genre.

LA RECONNAISSANCE D'UN MOUVEMENT POLITIQUE

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, à la réunion de l'UPI, qui regroupait à la Havane des parlementaires de tous les pays, la délégation canadienne, composée de représentants des trois partis à la Chambre et du président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale ont voté, en tant que groupe, en faveur de la position franco-mexicaine selon laquelle le FDR est un mouvement politique légitime qu'on ne saurait feindre d'ignorer. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement est disposé ou non à adopter une position semblable?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, cette initiative a fait long feu dans une grande mesure. Nous n'avons certes pas l'intention d'y souscrire. Je rappelle au député, madame le Président, que les difficultés du Salvador nous préoccupent beaucoup, qu'elles soient attribuables à la gauche ou à la droite. Nous ne nous intéressons pas plus aux problèmes d'un camp particulier que de l'autre. Nous estimons que la meilleure façon de régler le problème consiste à laisser les Salvadoriens eux-mêmes décider de leur sort. Je me demande ce que mon collègue peut bien reprocher à la démocratie!